

ICPEMC : Extraits de l'exposé des motifs 16-19 janvier 1977

Une variété toujours croissante de substances chimiques affecte notre environnement – dont certaines sont d'ailleurs fort utiles. Il a été constaté, cependant, que nombre d'entre elles présentaient des propriétés mutagènes. Or, les agents mutagènes peuvent affecter défavorablement le matériel génétique sans provoquer d'autres dommages, visibles, à la cellule ou à l'organisme ; aussi n'auraient-ils peut-être jamais fait l'objet de tests, étant susceptibles d'échapper aux procédés les plus traditionnels d'évaluation toxicologique.

Les études menées au cours des dix dernières années ont identifié des substances mutagènes parmi les additifs alimentaires, les pesticides, les produits cosmétiques et les composés industriels. Ces découvertes ont eu pour effet de développer de façon spectaculaire les recherches en mutagenèse chimique [...] Des sociétés consacrées à l'étude des agents mutagènes de l'environnement et de leurs effets ont été fondées dans le monde entier ; parallèlement une presse spécialisée s'est créée, ainsi qu'une banque de données, l' « Environmental Mutagen Information Center » (E.M.I.C).

Les modifications génétiques provoquées sont de trois ordres : mutation des gènes, brisures de chromosomes entraînant souvent des aberrations chromosomiques, enfin altération dans le nombre de chromosomes. Lorsqu'elles s'expriment, ces modifications génétiques ont des effets néfastes sur les descendants [...].

Il existe une corrélation frappante entre le potentiel cancérigène et mutagène de la plupart des substances chimiques. [...]

La tâche la plus pressante est donc de trouver le moyen de réduire les risques cancérigènes et génétiques, et d'assurer une protection convenable des humains. Les problèmes posés pour atteindre ce but sont d'une telle dimension globale qu'ils exigent une intense collaboration à l'échelle mondiale, et qu'ils doivent être classés en première priorité ; c'est pourquoi a été créée la Commission Internationale pour la Protection contre les Agents Mutagènes et Cancérigènes de l'Environnement (Internationale Commission for Protection against Environmental Mutagens and Carcinogens) sous le signe I.C.P.E.M.C. [...]

L'ICPEMC se propose de faire le point de l'état actuel des connaissances concernant la mutagenèse et la cancérogenèse de l'environnement, afin de formuler des recommandations. Sur elles pourront se fonder les réglementations. La Commission signalera également les lacunes des connaissances actuelles et recommandera de nouveaux axes de recherche.

Six tâches sont reconnues :

1. Développement, validation, application et comparaison des systèmes d'évaluation à court terme pour l'identification et la caractérisation des agents chimiques mutagènes cancérigènes.
2. Relation entre cancérogenèse et mutagenèse.
3. Etablissement d'un registre des principes et des actions réglementaires à l'échelle nationale.
4. Formulation de principes généraux pour évaluer les risques pouvant servir de base pour la définition des limites d'exposition maximale.
5. Revue générale des études épidémiologiques dans les secteurs de la population exposés aux agents mutagènes et cancérigènes.
6. Mise à jour permanente de l'état de nos connaissances en ce qui concerne les niveaux d'exposition chronique et aiguë à des substances chimiques spécifiques.

MM. Fritz Sobels (Pays- Bas), Frederick de Serres (USA), Paul Lohman (Pays-Bas) et Bernie Matter (Suisse) assureront respectivement les fonctions de Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier durant les trois premières années.

Les fonctions de l'ICPEMC et de ses divers sous-comités seront patronnées par l'Institut de la Vie. Le Délégué Général de l'Institut de la Vie, le Pr. Maurice Marois, sera Vice-Président de l'ICPEMC pour assurer les liaisons.

19 janvier 1997 (USA).

In *Documents pour l'Histoire, tome II*, pp 157-159.